



2022-12-15

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de décembre tenue ce **mercredi 15^e jour du mois de décembre 2022 à 8 h 30**, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, ainsi que Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet suppléant, monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont aussi présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2022-12-414

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 7 décembre 2022 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.1.15, 5.2.6, 6.1.5, 6.1.6, 6.2.3, 6.3.1, 6.3.4, 6.3.9, 6.6.1 et l'ajout d'un sujet au point 6.2.4 et au point 8.3 à savoir :

- Fonds COVID-19 MAMH – État de situation sur l'utilisation du fonds et suivis (décision) (point 5.1.15);
- Poste de coordonnateur à l'environnement – Affichage à l'interne – Dépôt de mise en candidature (décision) (point 5.2.6);
- Octroi d'un contrat de services professionnels – Réalisation des états financiers de la MRC – Recommandation du comité de sélection (recommandation) (point 6.1.5);
- Transfert de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette – Entente sur les modalités de versement (recommandation) (point 6.1.6);
- Programme 2 « Soutien aux organismes » élément 3 « Soutien à des partenaires en éducation » – Table éducation Outaouais – Versement aux promoteurs des projets (recommandation) (point 6.2.3);
- Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) mesure 13.1 – Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire – Acceptation des déboursés (décision) (point 6.2.4);



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- Programme Emploi Canada Été – Dépôt d’une demande d’aide financière (décision) (point 6.3.1);
- Entente annuelle avec InMédias et le Journal les 2 Vallées – Autorisation (décision) (point 6.3.4);
- Services technologiques sur le territoire de la MRC – Dépôt d’un projet par Internet Papineau (recommandation) (point 6.3.9);
- Service d’ingénierie de la MRC – État de la situation (recommandation) (point 6.6.1);
- Demande d’une ressource pivot en santé mentale – Table des inspecteurs de la MRC de Papineau (recommandation) (point 8.3);

Adoptée.

5.1.15 FONDS COVID-19 MAMH – ÉTAT DE SITUATION SUR L’UTILISATION DU FONDS ET SUIVIS

CA-2022-12-415

ATTENDU l’annonce effectuée par la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), madame Andrée Laforest, le 23 mars 2021 sur le Fonds COVID-19 accordé aux MRC à travers le Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-096, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2021, laquelle accepte la répartition du Fonds COVID-19 alloué par le MAMH considérant que ladite répartition pourra être ajustée selon les besoins conformément aux modalités établies dans le cadre de l’utilisation de la somme allouée;

ATTENDU que deux projets ciblés (École de la Montagne et achat d’un équipement pour la tenue d’événements en mode virtuel sont admissibles au Fonds Covid-19 MAMH;

ATTENDU la résolution numéro 2022-11-221, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 novembre 2022, autorisant le financement d’un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) à l’École de la Montagne pour la réalisation de son projet, lequel pourrait être financé à même le FQIS et le Fonds Jeunesse Papineau ;

ATTENDU qu’un montant de 1 000 \$ est requis pour compléter le montage financier du projet « École de la Montagne » afin d’assurer l’atteinte des résultats escomptés;

ATTENDU que l’achat d’un équipement pour la tenue d’événements en mode virtuel permettra à la MRC de tenir des rencontres en mode virtuel à l’extérieur du siège social de la MRC, lequel représente un investissement de 3 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une aide financière, représentant un montant de 1 000 \$, à l’École de la Montagne afin de réaliser son projet visant à tenir des activités à l’extérieur des heures de classe et munir les élèves des vêtements chauds;

QUE :

Le Comité administratif autorise l’acquisition d’un équipement pour la tenue d’événements en mode virtuel à l’extérieur du siège social de la MRC conformément



aux recommandations telles qu'indiquées ci-dessus, représentant un montant de 3 000 \$;

QUE :

Lesdites dépenses, représentant une somme de 4 000 \$, soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2022 au poste budgétaire numéro 02-62009-693 (Fonds Covid-19 MAMH) ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

➤ **MANDAT À UNE FIRME EXTERNE POUR LE MODE D'ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL**

CA-2022-12-416

ATTENDU la résolution numéro 2022-10-196, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2022, laquelle confirme son intérêt à l'égard du mode d'élection du préfet au suffrage universel en lien avec les prochaines élections municipales, et mandate la direction générale pour préparer divers scénarios financiers concernant la mise en place dudit mode d'élection;

ATTENDU qu'afin de définir les scénarios financiers et élaborer un budget à cet égard, la MRC devra, notamment effectuer des recherches auprès de diverses MRC, compiler les données recueillies et les analyser;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la direction générale pour convenir d'une entente avec une firme externe afin que cette dernière analyse les divers scénarios financiers liés au mode d'élection du préfet au suffrage universel et élabore un budget à cet égard;

QUE :

Ladite dépense, représentant un montant maximal de 14 800 \$, soit financée à même le budget d'exploitation de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-693;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.6 POSTE DE COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT – AFFICHAGE À L'INTERNE – DÉPÔT DE MISE EN CANDIDATURE

CA-2022-12-417

ATTENDU la résolution numéro 2022-11-215, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 novembre 2022, autorisant le lancement d'un appel de candidatures pour combler le deuxième poste de coordonnateur à l'environnement;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la MRC a lancé un appel de candidatures à l'interne le 28 novembre 2022, conformément à la Convention collective de la MRC;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu la candidature à l'interne de monsieur Alexandre René;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction à l'égard du candidat à retenir pour le deuxième poste de coordonnateur à l'environnement;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par la direction et, par le fait même, autorisent l'embauche de monsieur Alexandre René, à titre de coordonnateur à l'environnement de la MRC;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer une entente avec le candidat retenu, selon les termes et les conditions établis conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.1.5 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS –
RÉALISATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC –
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

CA-2022-12-418

ATTENDU la résolution numéro 2018-09-154, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 septembre 2018, autorisant l'octroi du contrat lié à la réalisation des états financiers de la MRC à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 49 455 \$, excluant les taxes applicables, pour une durée de trois (3) ans;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-11-338, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 novembre 2021, mandatant la direction générale pour conclure un addenda avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année 2021;

ATTENDU la lettre acheminée par la firme RCGT le 16 septembre 2022 indiquant sa démission quant à la vérification des futurs états financiers de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2022-10-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2022, autorisant le lancement d'un appel de candidatures pour octroyer un contrat de services professionnels concernant la vérification des états financiers de la MRC;

ATTENDU qu'à la suite du lancement de l'appel d'offres numéro AP-2022-10-008 lié à la réalisation des états financiers de la MRC pour les années 2022 et 2023, la MRC n'a reçu aucune soumission;

ATTENDU que la firme Marcil Lavallée a toutefois manifesté son intérêt pour réaliser les états financiers de la MRC en référence à l'année 2022, à qu'à cet égard, une offre de services a été déposée auprès de la direction générale ;



ATTENDU le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Papineau, lequel prévoit l'octroi d'un contrat de services professionnels de gré à gré basé sur une recommandation de la direction générale;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'octroyer un contrat de gré à gré relatif à la réalisation des états financiers de la MRC pour l'année 2022, conformément au règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 21 décembre prochain pour considération.

Adoptée.

6.1.6 TRANSFERT DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE – ENTENTE SUR LES MODALITÉS DE VERSEMENT

Le point est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

6.2.3 PROGRAMME 2 « SOUTIEN AUX ORGANISMES » ÉLÉMENT 3 « SOUTIEN À DES PARTENAIRES EN ÉDUCATION » – TABLE ÉDUCATION OUTAOUAIS – VERSEMENT AUX PROMOTEURS DES PROJETS

CA-2022-12-419

ATTENDU la réponse positive à la demande de financement soumise dans le cadre du Programme 2 « Soutien aux organismes » élément 3 - Soutien aux partenaires en éducation » obtenue de la part de la Table éducation Outaouais (TÉO) ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a assuré le rôle de fiduciaire de ce programme au cours des années antérieures afin de permettre à des organismes du territoire de bénéficier des subventions disponibles ;

ATTENDU que conformément aux protocoles d'entente prévus avec les promoteurs, la MRC versera à ces derniers les sommes identifiées en fonction des modalités établies pour les années 2021-2022 ainsi que 2022-2023;

ATTENDU que la MRC devra verser un montant équivalent à 4 000 \$ pour la coordination à la Table de développement social de la Lièvre, pour l'année 2022-2023 conformément au protocole convenu avec la TÉO;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter le rôle d'organisme fiduciaire dans le cadre du Programme 2 « Soutien aux organismes » élément 3 – « Soutien aux partenaires en éducation » de la Table éducation Outaouais (TÉO) ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser l'octroi des subventions aux promoteurs, telles que déposées aux annexe 1 et 2;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 21 décembre 2022 pour considération.

Adoptée.

6.2.4 PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIÉPS) MESURE 13.1 – AUGMENTER LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

CA-2022-12-420

ATTENDU la mesure 13.1 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS), laquelle vise à augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire ;

ATTENDU que cette mesure est administrée par les Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) à la grandeur du Québec ;

ATTENDU qu'une entente spécifique a été conclue entre la MRC et le CISSS de l'Outaouais pour administrer un montant de 78 840 \$ en référence à la période du 1^e avril 2020 au 31 mars 2023 laquelle vise la mise en œuvre du plan d'action du comité sécurité alimentaire de la Table de développement social Papineau et qu'un montant de 36 900 \$ est disponible ;

ATTENDU que la MRC agit à titre d'organisme fiduciaire de la Table de développement social (TDS) Papineau et le solde du fonds est actuellement de 36 900 \$;

ATTENDU les deux projets déposés dans le cadre de la présente séance à l'annexe 1 et recommandés par le comité sécurité alimentaire de la TDS Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser le versement des subventions demandées par les promoteurs et identifiées à l'annexe 1 de la présente résolution conformément à l'entente conclue avec le CISSS concernant la mesure 13.1 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 21 décembre prochain pour considération.

Adoptée.

6.3.1 PROGRAMME EMPLOI CANADA ÉTÉ – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2022-12-421

ATTENDU que le tourisme et l'agroalimentaire figurent parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;



- ATTENDU que la promotion touristique est l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 19 décembre 2018 comme stipule la résolution numéro 2018-12-236;
- ATTENDU que 65 % des touristes viennent en Outaouais pour visiter de la famille ou des amis;
- ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau doivent être informés de ce qui se passe sur leur territoire pour être de bons ambassadeurs;
- ATTENDU que la présence de préposés mobiles à l'information touristique sur le territoire aiderait à promouvoir les événements à venir ainsi que les attraits de la région auprès des citoyens et des touristes;
- ATTENDU que les préposés mobiles à l'information touristique pourraient, à certains moments dans l'été, rencontrer les enfants des camps de jour de la MRC de Papineau pour les sensibiliser à l'offre touristique du territoire;
- ATTENDU que le programme Emplois d'Été Canada 2023 du Gouvernement du Canada permet de subventionner l'embauche de ressources humaines durant la période estivale;
- ATTENDU qu'il serait également opportun d'embaucher un étudiant à raison de 35 heures par semaine pendant huit semaines pour assurer un support administratif à l'équipe de la MRC, notamment en relation avec la gestion documentaire et le projet « Agro Lab Petite Nation »;
- ATTENDU que les dépenses estimées pour le projet visant l'embauche de préposés mobiles à l'information touristique (2) représentent un montant maximal de 35 000 \$;
- ATTENDU qu'il serait envisageable d'obtenir jusqu'à 12 600 \$ en subvention pour l'embauche de ces trois ressources, ce qui représente 50 % du salaire minimum;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2023 (maximum de 12 600 \$) pour embaucher trois étudiants durant la période estivale, lesquels participeront à la promotion touristique du territoire et appuieront administrativement le personnel de la MRC;

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant jusqu'à un maximum de 25 000 \$ pour le projet des préposés mobiles à l'information touristique, incluant, notamment, l'embauche des ressources, les frais de déplacement ainsi que du matériel promotionnel, et ce, conditionnellement à une réponse favorable à la subvention demandée dans le cadre dudit programme ainsi que la ratification de la présente décision par le Conseil des maires;

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant jusqu'à un maximum de 6 000 \$, pour l'embauche d'une ressource, incluant l'accès à l'équipement informatique, afin de soutenir administrativement le personnel de la MRC;

QUE

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.4 ENTENTE ANNUELLE AVEC INMÉDIAS ET LE JOURNAL LES 2 VALLÉES

➤ **STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE LA MRC – PROPOSITION D'ENTENTE ANNUELLE AVEC IN MÉDIAS - AUTORISATION**

CA-2022-12-422

ATTENDU que la MRC de Papineau désire se doter d'une stratégie de communication auprès des médias locaux afin d'optimiser, notamment ses investissements en cette matière ;

ATTENDU que chaque année, la MRC de Papineau investit régulièrement pour diffuser différentes publicités, dont des offres d'emploi, des avis publics, des vœux de Noël, etc.

ATTENDU qu'In médias, propriétaire des journaux Info Petite Nation et Info Basse-Lièvre, a soumis une proposition d'entente annuelle, laquelle est disposée en annexe de la présente résolution ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a déjà conclu des ententes avec cette entreprise pour différentes publicités, dont le Cahier des femmes, le cahier J'encourage mon village, la Presse touristique et le cahier des vœux ;

ATTENDU qu'In Médias propose un plan annuel de publication incluant les différents cahiers publicitaires, la presse touristique et une page par mois que la MRC peut utiliser à sa convenance ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise la conclusion d'une entente annuelle avec les journaux d'In Médias dans le cadre de la stratégie de communication de la MRC, et par le fait même, autorise une dépense de 18 476 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires numéro 02-62200-093 et 02 62009 690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

➤ **STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE LA MRC – PROPOSITION D'ENTENTE ANNUELLE AVEC JOURNAL LES 2 VALLÉES PETITE-NATION ET LIÈVRE - AUTORISATION**

CA-2022-12-423



ATTENDU que la MRC de Papineau désire se doter d'une stratégie de communication auprès des médias locaux afin d'optimiser, notamment ses investissements en cette matière ;

ATTENDU que chaque année, la MRC de Papineau investit régulièrement pour diffuser différentes publicités, dont des offres d'emploi, des avis publics, des vœux de Noël, etc.

ATTENDU que le Journal Les 2 Vallées Petite-Nation et Lièvre a soumis une proposition d'entente annuelle, laquelle est disposée en annexe de la présente résolution ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a déjà conclu des ententes avec cette entreprise pour différentes publicités, dont le déjeuner du préfet, la 148 en Folie, le cahier des vœux et le Journal touristique Petite Nation ;

ATTENDU que le Journal les 2 Vallées Petite-Nation et Lièvre propose un plan annuel de publication incluant le Journal touristique Petite Nation et une page par mois que la MRC peut utiliser à sa convenance ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la conclusion d'une entente annuelle avec le Journal les 2 Vallées Petite-Nation et Lièvre dans le cadre de la stratégie de communication de la MRC, et par le fait même, autorise une dépense de 16 719 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires **numéro 02-62200-693 et 02 62009 690** ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.9 SERVICES TECHNOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC – DÉPÔT D'UN PROJET PAR INTERNET PAPINEAU

CA-2022-12-424

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU qu'Internet Papineau est un partenaire privilégié de la MRC quant à son expertise en matière de technologies de l'information sur le territoire;

ATTENDU la résolution numéro 2022-02-022, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 11 février 2022, concernant la convention d'achat d'actifs et les sommes attribuées à cet égard;

ATTENDU le projet intitulé « Mise en place d'un service d'hébergement infonuagique » d'Internet Papineau déposé dans le cadre de la présente séance;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'acceptation du projet intitulé « Mise en place d'un service d'hébergement infonuagique » d'Internet Papineau déposé dans le cadre de la présente séance, et par le fait même, son financement, lequel représente un montant de 200 000 \$;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 21 décembre prochain pour considération.

Adoptée.

6.6.1 SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC – ÉTAT DE LA SITUATION

**6.6.1.1 CESSION DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE PAPINEAU
VERS LE SERVICE D'INGÉNIERIE ET INFRASTRUCTURE DE LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CA-2022-12-425

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place en 2019 un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU la résolution numéro 2022-11-214, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 novembre 2022, mandatant la direction générale pour évaluer l'offre de Service en ingénierie et infrastructures de la FQM;

ATTENDU que la FQM a un intérêt à reprendre le Service d'ingénierie sous certaines conditions en conservant un bureau « satellite » à l'intérieur même du bâtiment de la MRC;

ATTENDU que la direction générale et le Comité administratif recommande au Conseil des maires de conclure une entente avec la FQM à cet effet;

ATTENDU que cette entente inclut le personnel, le partage des données des projets en ingénierie ainsi que les équipements du Service d'ingénierie;

ATTENDU qu'au 15 décembre 2022, au moins onze (11) municipalités ont adopté une résolution d'adhésion au Service d'ingénierie et infrastructure de la FQM, laquelle est conditionnelle à la cession du Service d'ingénierie de la MRC de Papineau vers la FQM;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser la cession de son Service d'ingénierie vers celui de la FQM tout en conservant un bureau pour ce service au sein du siège social de la MRC, et ce, dès le 1^{er} janvier 2023 ;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser la signature de l'entente de cession de son service d'ingénierie vers celui de la FQM tel que présenté en annexe à la présente résolution ;

QUE :



Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser la location d'un bureau à même l'édifice Henri-Bourassa appartenant à la MRC selon le tarif usuel pour les organismes à but non lucratif ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 21 décembre prochain pour considération.

Adoptée.

6.6.1.2 ADHÉSION DE LA MRC DE PAPINEAU À L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DU SERVICE D'INGÉNIEURIE ET INFRASTRUCTURE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CA-2022-12-426

ATTENDU que la MRC de Papineau prévoit céder son Service d'ingénierie à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à compter du 1^{er} janvier 2023;

ATTENDU que la MRC de Papineau aura besoin des services d'un ingénieur pour effectuer le suivi du Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) et du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) dans les prochaines années;

ATTENDU que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser la MRC à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la MRC conclue une entente avec la FQM, le tout conditionnel à ce que la cession du Service d'ingénierie de la MRC se fasse vers la FQM;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 21 décembre prochain pour considération.

Adoptée.

8.3 DEMANDE D'UNE RESSOURCE PIVOT EN SANTÉ MENTALE – TABLE DES INSPECTEURS DE LA MRC DE PAPINEAU

Les membres du Comité administratif recommandent d'inscrire le sujet à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 25 janvier 2023.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2022-12-427

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Luc Desjardins
Préfet suppléant

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Luc Desjardins, Préfet suppléant de la MRC de Papineau, atteste que la signature
du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Desjardins, Préfet suppléant